

CARNET MQME INTERVENANT

Partenaires Industriels du Nucléaire



Associations
Régionales de
Partenaires

Rôles et responsabilités autour de la MQME

Quelle est ma responsabilité en tant qu'intervenant ?

Lorsque je suis intervenant, j'ai la responsabilité de réaliser l'activité en qualité dans les conditions de sûreté/sécurité et selon les modalités définies dans le DRT. Pour cela, je dois :

- Être certain de **disposer des compétences pour réaliser l'activité** et, si nécessaire, m'entraîner à réaliser le bon geste technique.
- **Me préparer à l'activité** en m'appropriant le dossier (phases clé, procédure, ADR, REX). A l'issue de cette phase de préparation je me déclare PRET.
- **Réaliser le PJB** en précisant le rôle de chacun, la finalité de l'activité avec ses grandes étapes, ses risques et parades.
- Sur le terrain, **m'assurer que les parades et points clés prévus sont en place, réaliser l'activité en respectant le niveau d'adhérence à la procédure défini, en traçant les actions réalisées et en appliquant les PFI.**
- En fin d'intervention, **pour le Chargé de Travaux, contrôler que les actions ont été réalisées et tracées dans le DRT, faire un Compte-Rendu et participer au débriefing.**

La démarche MQME



Faire bien du premier coup !

La Maîtrise de la Qualité de Maintenance et d'Exploitation



3 cibles prioritaires DPN

- L'intervenant est prêt à intervenir.
- Les leviers de préparation et de sécurisation des activités sont renforcés.
- Le management, EDF et Prestataires, porte la MQME au plus près du terrain.

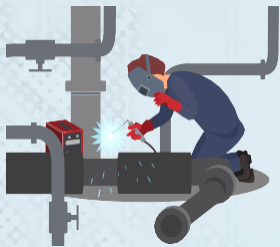


Le management et les intervenants s'engagent sur 4 incontournables

- Je m'approprie l'activité, le dossier associé et je me déclare prêt à intervenir.
- J'applique les PFI en mode réflexe.
- Je respecte scrupuleusement les parades FME.
- Je réalise les lignages et consignations sans interruption (spécifique Conduite non développé dans ce carnet).

La démarche MQME

éviter les NQ !



NQME : Il y a Non-Qualité de Maintenance et d'Exploitation lorsque le résultat de l'intervention n'est pas conforme à l'attendu. C'est une action inappropriée lors de la préparation ou lors de la réalisation de l'intervention, avec des causes de nature humaine.

Une NQME peut :

- Avoir un impact sur la sécurité
- Avoir un impact sur la disponibilité
- Être sans impact mais nécessiter une reprise de l'intervention

La démarche MQME

LES 4 INCONTOURNABLES

1

JE
M'APPROPRIE
L'ACTIVITÉ ET
LE DOSSIER
ASSOCIÉ
JE ME DECLARE
PRÊT A
REALISER
L'ACTIVITÉ

2

J'APPLIQUE LES PFI EN MODE
REFLEXE

3

JE RESPECTE SCRUPULEUSEMENT
LES PARADES FME PRÉVUES
DANS L'ADR

4

JE RÉALISE LES LIGNAGES ET
LES CONSIGNATIONS SANS
INTERRUPTION

Leviers principaux à
disposition pour:

éviter les
NQ!



Le contrôle technique :
Le CT est réalisé après un
geste de maintenance et
avant la requalification

Les pratiques de
fiabilisation
en mode réflexe

L'analyse de risques :
Une ADR avec les
risques majeurs de
l'activité et des parades
concrètes, précises et
non interprétables.

L'adhérence aux
procédures :
Appliquer fidèlement
un document tout en
ayant une attitude
interrogative

La prise en compte
du REX issu des
débriefings

Je m'approprie l'activité, le dossier associé et je me déclare prêt à intervenir

JE SUIS PRÊT, C'EST

- Je m'approprie le dossier d'intervention et l'ADR.
- Je comprends mon activité sur le plan technique et le résultat attendu.
- Je m'assure d'avoir tout ce qu'il faut pour réaliser l'activité sans difficulté.
- Je connais les risques et les parades de mon intervention.

QUAND ?

- Je déploie cette démarche pour toute activité.
- A l'issue de mon appropriation, **JE ME DÉCLARE PRÊT** à intervenir **AVANT** de réaliser le **PRÉ JOB BRIEFING**.
- **COMMENT ?** Le **LIEU** : zone propice à la concentration et aux échanges entre intervenants.
- Le **MOMENT** : de préférence la veille de l'activité ou juste en amont de l'activité.
- La **DURÉE** : à adapter selon le dossier.

Je m'approprie l'activité, le dossier associé et je me déclare prêt à intervenir

Je m'approprie l'activité en 6 étapes



JE M'APPROPRIE LE DOSSIER D'INTERVENTION
(RF – Intitulé, objectif et structuration de l'activité – REX,)



JE M'APPROPRIE L'ANALYSE DE RISQUE
(Phases à risque – Situations propices aux erreurs – Parades)



JE PRÉPARE ET CONTRÔLE LE MATÉRIEL NÉCESSAIRE À MON INTERVENTION
(PDR - Outils spécifiques – Consommables – Métrologie - ...)



JE M'ASSURE DU CALAGE DES RÔLES ET DES ATTENDUS DE CHACUN
(Exécutant – Chargé de Travaux – Contrôleur Technique - ...)



J'AI LE NIVEAU DE COMPÉTENCES REQUIS POUR RÉALISER L'INTERVENTION
(Habilitations - Autorisations - Compétences techniques)



JE M'ASSURE QUE LES CONDITIONS DE TRANCHE SONT COMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ
(Etat de tranche – Lignage - Régime – Consignation - ...)

A la fin de l'appropriation j'ai une vision synthétique de mon activité et je me déclare **PRÊT** à intervenir

OUI

Je peux réaliser mon PJB



NON

Je contacte mon responsable



Le Préjob Briefing

DOMAINE D'APPLICATION

Le **Pré-Job Briefing** intervient après **s'être déclaré PRÊT** à l'issue de la phase d'appropriation de l'activité **et avant de commencer cette activité**.

Il est réalisé entre l'équipe d'intervention et une **personne désignée qui connaît les modalités d'animation du PJB** et qui a une **bonne connaissance technique de l'activité**.

Les 5 points clés à faire ressortir lors du PJB

- Quel est le résultat attendu ?
- Quels sont les risques principaux ?
- Quelles sont les situations propices aux erreurs ?
- Quelles sont les parades ?
- Existe-t-il du REX ?

À l'issue du PJB, **l'animateur autorise ou non la réalisation de l'activité*** selon le niveau de préparation de l'intervention et/ou des intervenants et définit, le cas échéant, les actions correctives à mettre en œuvre.

** S'il est décidé de ne pas réaliser l'activité, le CA donneur d'ordre doit être prévenu dans les meilleurs délais pour qu'il puisse informer le Projet.*

J'applique les PFI en mode réflexe

La minute d'arrêt, l'auto-contrôle, le contrôle croisé et la communication sécurisée

Quand ?	Quoi ?	Comment ?
Avant et pendant l'activité	Minute d'arrêt	Sur place, avant de commencer mon activité, je fais un état des lieux complet <ul style="list-style-type: none">• L'environnement est-il sans risque (360 degrés) ?• Suis-je sur la bonne tranche, le bon local, le bon matériel et avec la bonne procédure ? En cas d'interruption (aléa, téléphone, relève, ...) : <ul style="list-style-type: none">• Je note dans mon dossier la dernière action réalisée• Je reprends l'activité là où elle a été interrompue après m'être assuré d'être au bon endroit.
Pendant l'activité, avant chaque nouvelle action	Auto Contrôle	Avant d'agir <ul style="list-style-type: none">• Avec le doigt sur la procédure, j'identifie et je lis à haute voix l'action à réaliser.• Avec le doigt sur l'étiquette du matériel sur lequel je dois agir, je lis à haute voix le Repère Fonctionnel de l'équipement. Si le RF de l'équipement est cohérent avec celui de la procédure je réalise l'action.
Pendant l'activité sur des phases irréversibles qui peuvent avoir des conséquences graves	Contrôle croisé	Avant une action irréversible <ul style="list-style-type: none">• Je dis à haute voix l'action à réaliser en mimant le geste que je veux faire.• Mon collègue vérifie l'action et le geste simulé avant de donner son accord.• Je réalise l'action après avoir reçu l'accord du collègue.
Pendant l'activité	Com sécurisée	Lors d'une transmission d'information <ul style="list-style-type: none">• J'émet un message clair, complet et ciblé.• Mon destinataire répète le message à l'identique.• Je confirme en disant « c'est correct ».

J'applique les PFI en mode réflexe

Le Débriefing

DOMAINE D'APPLICATION

Le débriefing intervient juste après l'activité pour rendre compte du déroulement et du résultat de l'activité, sans rien oublier.

Il est réalisé entre l'équipe d'intervention et une personne désignée (préférentiellement celle qui a animé le PJB).

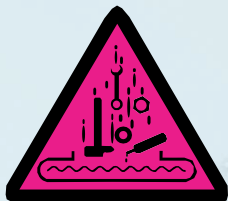
Il doit permettre **d'identifier et de traiter les anomalies** rencontrées au cours de l'activité et de faire remonter les constats nécessaires à l'amélioration de **la qualité du dossier et des conditions d'intervention**.

Les questions clés du débriefing

- L'activité a-t-elle été réalisée comme prévu ?
- Les résultats sont-ils conformes à l'attendu ?
- Les documents à votre disposition étaient-ils adaptés à l'activité ?
- Existe-t-il des risques qui n'ont pas été identifiés dans l'ADR/PJB ?
- Les moyens, outils et informations étaient-ils suffisants pour mener l'activité ?
- Des formations ou entraînements sont-ils nécessaires pour cette activité ?

Je respecte scrupuleusement les parades FME

Respect des parades FME pour éviter les NQ !



LE RISQUE FME

- Le risque FME désigne le risque **d'introduction de corps étrangers** dans un matériel ou un circuit.
- La présence d'un corps ou un produit étranger dans un matériel ou un circuit peut dégrader la sûreté nucléaire, la radioprotection et la disponibilité.

Quand ?

- A chaque fois que je suis sur un chantier avec risque d'introduction de corps étranger dans un circuit ouvert ou une piscine.

Je respecte scrupuleusement les parades FME

Les 8 règles à respecter vis-à-vis du FME

#1 LE BALISAGE FME

Zone à risque FME : dispositif physique d'en-trave de type balisage, chaînette ou barrière de couleur magenta.

Elle est identifiée par des pictogrammes «risques FME»



- La zone est aussi restreinte que possible
- Elle est propre et exempte de tout objet ou substance pouvant devenir un corps étran-

#2 L'ANALYSE DE RISQUE

Identifie si l'activité présente un risque FME particulier et élabore les parades spécifiques



Mise en place d'un gardiennage ?



Reportage photo comparatif ?



Mise en place de filets ou obturateurs spécifiques ?

#3 LE TEST FME

Les intervenants en zone FME doivent :

Avoir réussi le test de connaissances FME disponible sur la base Euréka/PP58 ou e-campus.



#4 OUTILS TOUJOURS SÉCURISÉS

En zone à risque FME, tous les outils, outillages, et accessoires (dont EPI et effets personnels) utilisés doivent être sécurisés.



Poches fermées ou vides



Utilisation de dragonnes

#5 LES COULEURS INTERDITES



En zone à risque FME, L'utilisation de matières transparentes, bleues ou vertes est interdite

TOUTEFOIS



Les EPI partiellement constitués de matières transparentes (heaume avec visière par exemple) sont autorisés.

#6 LES OBTURATEURS FME

En dehors des temps nécessaires à l'intervention, tous les équipements ouverts doivent être obstrués par des dispositifs provisoires de couleur magenta.



Dès lors, les exigences liées aux zones à risque FME ne s'appliquent plus.

#7 LE CONTRÔLE FME

Avant la fermeture définitive d'un équipement, un examen tracé ateste de l'absence de corps ou produit étranger.

L'examen est visuel le plus souvent et n'est pas nécessairement doublé d'un contrôle technique



#8 ÉVÈNEMENT

Dans le cas d'évènement FME (chute, perte, détection ou suspicion d'un corps étranger dans une zone à risque FME), je reste un professionnel du nucléaire.

L'information doit être transmise au donneur d'ordre sans délai.



Complément sur Fraude et Irrégularité (CFSI)

RAPPEL

La fraude consiste à tromper délibérément autrui pour obtenir un bénéfice illégitime.

Un comportement frauduleux suppose donc un élément factuel et intentionnel ainsi qu'un procédé de dissimulation.

Les situations de ce type sont des irrégularités tant qu'elles n'ont pas été qualifiées pénalement.

En tant qu'intervenant

- Je suis sensibilisé au risque fraude et irrégularité (CFSI).
- Je suis conscient des conséquences sur une activité non ou mal réalisée.
- J'atteste de la réalisation du geste dans les différents documents du DRT.
- Je réalise des comptes-rendus conformes au déroulement de l'activité.
- Je ne signe pas à la place d'un autre intervenant.
- J'informe mon responsable site d'une irrégularité dont j'ai connaissance.



**Associations
Régionales de
Partenaires**